



## **Discours d'ouverture de la XVIIe Assemblée générale de l'ICOMOS.**

Charenton-le-Pont, lundi 28 novembre 2011

Monsieur le sous-directeur général pour la culture de l'UNESCO, cher Francesco Bandarin,  
Monseigneur, cher Prince Aga Khan,  
Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du logement, cher Benoit Apparu,  
Monsieur le président d'ICOMOS international, cher Gustavo Araoz,  
Monsieur le président d'ICOMOS France, cher Pierre-Antoine Gatier,  
Mesdames, Messieurs les membres d'ICOMOS,  
Chers amis,

C'est pour moi une grande émotion que de prendre la parole devant vous dans cette grande salle du Palais de l'UNESCO, grand monument de l'architecture du XXe siècle, chef d'œuvre de Bernard Zehrfuss, Marcel Breuer et Pier Luigi Nervi, où bat le cœur de cette grande institution qui ne cesse depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale de véhiculer un message de paix universel au travers de ses programmes culturels, éducatifs et scientifiques.

Aujourd'hui, Paris est plus que jamais un laboratoire d'expériences en terme d'architecture et de patrimoine, et un foyer important de réflexion sur la ville du XXIe siècle. C'est donc pour moi un très grand honneur d'y ouvrir l'assemblée générale d'ICOMOS international, avec près de 900 experts du monde entier, issus de quelque 110 pays et de toutes les disciplines liées au patrimoine : archéologues, architectes, urbanistes, ingénieurs, historiens d'art, scientifiques, professionnels de la conservation et de la restauration, mais aussi de la gestion, de la valorisation et de la médiation du patrimoine. La richesse de ces rencontres, c'est avant tout le croisement de vos compétences, celle des hommes et des femmes qui sont unis par la même passion au service du patrimoine.

Votre organisation a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, des ensembles bâtis et des sites. L'ICOMOS est également l'expert du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ; votre expertise est transmise ensuite aux États membres du Comité du patrimoine mondial pour l'inscription des biens sur la liste du patrimoine mondial et le suivi de leur état et de leur gestion.

Votre mission continue de sensibilisation au patrimoine auprès des jeunes du monde entier, à laquelle j'accorde une grande importance, est un autre aspect, fondamental, du large panel de vos attributions et de vos qualités. Vous participez à des actions de formation en accueillant et en impliquant de nombreux jeunes chercheurs et professionnels ; et la création du « Fonds International Raymond Lemaire » octroie des bourses d'étude aux jeunes espoirs pour compléter leur éducation ou parfaire leur expérience professionnelle.

Le champ d'action de l'ICOMOS est l'aboutissement logique des premiers entretiens que les architectes, historiens et spécialistes internationaux du patrimoine ont entrepris dès le début du XXe siècle, et qui s'étaient concrétisés lors de l'adoption de la Charte de Venise en 1964. À la lumière des nombreux travaux menés par ses Comités nationaux et ses Comités Scientifiques Internationaux, nous pouvons constater que cette initiative originelle est une réussite incontestable : l'ICOMOS a construit peu à peu le cadre éthique et doctrinal du patrimoine d'aujourd'hui au niveau international. Il a su le faire évoluer, l'adapter aux exigences de notre temps sans trahir ses principes originels qui sont synonymes de rigueur et de pragmatisme.

L'assemblée générale qui s'ouvre aujourd'hui ne manquera pas, j'en suis certain, de confirmer votre rôle décisif et l'importance des enjeux auxquels vous vous employez à proposer des réponses concrètes et pertinentes.

En 1965, à la suite de son Assemblée constitutive, André Malraux proposait à ICOMOS International d'installer son siège dans notre pays. Pour ce grand ministre, déjà, l'appréhension de la notion de patrimoine mondial était une priorité à laquelle la France était fière d'apporter sa contribution.

Il avait du reste tracé, dès la création du ministère de la Culture, les lignes de force de la mission cardinale du ministère de la Culture et de la Communication : faire dialoguer la mémoire et l'avenir. Cette mission n'a pas fondamentalement changé depuis cette époque, et cette démarche reste plus que jamais actuelle. Mais les responsabilités qui sont les miennes depuis plus de deux ans à la tête du ministère de la Culture et de la Communication m'ont poussé à l'adapter aux exigences de notre siècle.

Le patrimoine est un bien fragile : il doit sans cesse être protégé, toujours être valorisé. C'est l'un des chantiers prioritaires de mon action rue de Valois. Du « plan musées » destiné à accompagner les projets de rénovation de 79 établissements en région au label « Maison des Illustres » sans oublier le « plan cathédrales » inscrit au Plan de relance en 2010, je n'ai jamais cessé de porter cette exigence et de considérer qu'investir dans le patrimoine, c'est aussi développer nos savoir-faire, et renforcer nos territoires en termes d'attractivité et d'activité économique.

Depuis quelques années, le Ministère de la Culture et de la Communication a orienté ses réflexions sur les constats concernant l'état sanitaire des monuments historiques, la nécessité de mieux définir la répartition des compétences entre les collectivités publiques, l'urgence de réduire la complexité des procédures, l'intérêt de développer la part prise par l'initiative privée.

Ces priorités définies pour tous les patrimoines ne sont pas restées à l'état de déclarations d'intention. Le Gouvernement français a en effet pris l'engagement de faire de l'action du ministère de la Culture et de la Communication et des enjeux qu'il porte un périmètre préservé. C'est là le signe d'une conscience aiguë de son rôle essentiel au service d'un lien social renouvelé et d'une attention toujours plus profonde à l'attractivité des territoires, dans un contexte économique européen difficile.

L'effort budgétaire consenti par l'État en 2012 s'est tout particulièrement porté, parmi les chantiers les plus importants, sur les patrimoines. Notre investissement en faveur des monuments historiques a ainsi été consolidé à hauteur de 376 M€, ce qui offre la possibilité de poursuivre davantage encore la politique d'entretien, de restauration et de valorisation engagée depuis de nombreuses années maintenant, tout en s'attachant à renforcer la participation financière de l'État en faveur de travaux de restauration sur des monuments historiques ne lui appartenant pas.

Au-delà de cette augmentation sensible par rapport à la part de budget alloué aux monuments historiques l'an passé, je ne manquerai pas de souligner l'accent mis sur le rééquilibrage entre Paris et les régions, notamment dans le cadre du lancement de nouveaux chantiers, dont plus de 2/3 seront réalisés en région. L'ambition de la politique culturelle que je m'efforce de mener est aussi de faire de la diversité et de la proximité les gages d'une offre culturelle accessible à tous, à la fois exigeante et partagée.

Cette continuité territoriale, rappelons-le, est à l'image de la continuité politique observée depuis 2007 en faveur de la culture et des patrimoines, avec une progression constante des crédits et la multiplication de projets comme de dispositifs de soutien décisifs, de la création de la Cité de l'architecture et du patrimoine aux différents plans de relance de 2009 et 2010. Je me réjouis que l'année 2012 s'inscrive dans ce mouvement général, avec la poursuite de ces grands projets que sont la Maison de l'Histoire de France, le MUCEM à Marseille et le Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, dont les chantiers emblématiques illustrent nos ambitions de qualité et de proximité tout en montrant que le dialogue entre valorisation du patrimoine et création architecturale est possible, tangible et indispensable pour l'avenir.

Ce niveau d'engagement de l'État doit coïncider avec l'évolution de la notion même de patrimoine. Le patrimoine industriel et technique, le patrimoine du XXe siècle, le patrimoine du logement social continuent d'être un sujet d'intérêt pour notre politique de protection, mais également pour l'ensemble des pays et des professionnels qui, comme vous, participent à la définition même de ce patrimoine en mutation permanente.

Notre engagement commun au service du dossier de candidature de Le Corbusier le prouve. Je me réjouis à ce titre que, conformément à la décision du dernier Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenu ici même à Paris en juin dernier, le dialogue puisse s'instaurer entre votre organisation et les experts des États parties à cette candidature. J'ai bien reçu par ailleurs, via notre représentation permanente, la lettre de votre organisation demandant une rencontre entre les experts de l'ICOMOS et ceux des États. Une rencontre sera organisée au 1er trimestre 2012. Je serai très attentif au futur développement de ce dossier.

Il illustre en effet à mes yeux, comme d'autres, la conviction profonde que le patrimoine et l'architecture conditionnent l'élaboration d'un cadre de vie mieux adapté aux attentes de nos contemporains, en un temps qui est celui des villes - où depuis le début de ce siècle vit la majorité de la population mondiale. Dans les grandes cités voisinent les patrimoines anciens et le legs considérable du XIXe et plus encore du XXe siècle, et il n'est pas d'approche urbaine qui ne commence par un regard patrimonial. De même, les politiques de défense et de valorisation du patrimoine doivent porter le regard vers ces horizons urbains et s'intégrer à la démarche qui fait la ville.

Elle est parfaitement compatible, selon moi, avec une approche patrimoniale à la fois respectueuse et innovante, au service de la qualité de nos paysages et du cadre de vie nos concitoyens. Mon ministère veille en permanence au respect de cet équilibre, et au dialogue entre patrimoine et architecture d'aujourd'hui ; les récents Entretiens du patrimoine et de l'Architecture, sous le titre « Patrimoine et architecture des métropoles durables » a illustré cette ambition et votre président national y est notamment brillamment intervenu pour démontrer que le patrimoine est une ressource énergétique pour le développement urbain. La lecture actuelle des territoires par les meilleurs architectes urbanistes, par son attention au « déjà là », aux traces, à ce qui est ressenti et perçu comme porteur de mémoire indépendamment de tout caractère monumental, élargit le patrimoine au-delà de tout jugement qualitatif et dialogue avec lui. Elle se situe au cœur d'un humanisme à visage urbain.

Pour mettre en place un urbanisme patrimonial cohérent et concerté, les dispositifs de protection ont su prendre d'autres formes, plus larges, susceptibles d'embrasser l'ensemble d'une politique urbaine ou de mise en valeur. En France, le ministère de la Culture et de la Communication a la chance de pouvoir compter sur l'action exemplaire des architectes du patrimoine, Architectes en chef des monuments historiques et corps des Architectes et urbanistes de l'État (AUE), dont la compétence et l'engagement sont nécessaires à la mise en œuvre de cette politique. Je sais la part qui leur revient dans la fabrique d'outils rénovés pour la valorisation des paysages de nos villes et de nos campagnes, notamment à travers la

mise en place des « Aires de mises en valeur de l'architecture et du patrimoine » (AVAP), en accord avec les engagements du Grenelle II.

Sur de nombreux dossiers, des engagements ont été pris, des réponses apportées. En matière d'archéologie préventive, j'ai réaffirmé l'importance des sondages face à la tentation de la facilité qui transparaît localement. La récente réforme de la redevance d'archéologie, inscrite dans le quatrième projet de loi de finances rectificative pour 2011, permettra également, dès 2012, de redynamiser l'archéologie rurale et urbaine en optimisant davantage l'efficacité de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

La réforme en cours du Code de l'urbanisme a suscité des interrogations, vous le savez. Dans le dialogue gouvernemental, j'ai obtenu que les facilités en matière de permis de construire ne se fassent pas au détriment du cadre de vie, et j'ai veillé à ce que les documents d'urbanisme dans les secteurs protégés, dans les zones valorisées, s'imposent pour servir la qualité des projets d'aménagement urbains et donc le développement de nos territoires.

C'est au nom de ce même principe que j'ai soulevé la question de la multiplication des parcs éoliens, notamment dans les zones bénéficiant de mesures de protection et au regard de nos engagements internationaux vis-à-vis de l'UNESCO. À ma demande, un décret du mois de juin dernier prévoit la soumission des « Schémas régionaux éoliens » aux Commissions régionales du Patrimoine et des Sites qui pourront ainsi évaluer leur impact visuel dans le paysage.

Le classement de sites et des paysages au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en faveur duquel l'ICOMOS joue un rôle décisif, nous oblige plus que jamais à l'exemplarité. Cette exigence, elle est portée au quotidien, je le sais et ne l'oublie pas, par tous les professionnels du patrimoine et de l'architecture, les urbanistes, les paysagistes, les associations de défense, les élus, les représentants et personnels des collectivités territoriales en régions, avec qui il est crucial de poursuivre et approfondir les liens de partenariat à travers une responsabilité partagée sur le patrimoine. C'est tout le sens de la charte d'engagement sur les biens inscrits à la liste du patrimoine mondial que j'avais signée en septembre 2010 avec la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie.

De la même manière, votre rôle, à vous tous qui êtes présents aujourd'hui, en faveur des progrès de l'expertise patrimoniale et de la reconnaissance d'un patrimoine de plus en plus large n'a cessé de grandir, de s'affirmer et de faire fructifier cette grande idée, généreuse, indispensable à la sauvegarde de notre culture à tous. Il était nécessaire d'accompagner votre développement car vous nous aviez signalé le caractère désormais trop contraint de vos locaux au regard de votre travail de synthèse, d'animation et aussi de conservation de vos archives.

46 ans après la décision prise par André Malraux, c'est un très grand plaisir pour moi que de vous confirmer aujourd'hui l'installation d'ICOMOS international, et d'ICOMOS France, au sein de la médiathèque du patrimoine et du nouvel ensemble que nous allons ériger sur le site de l'ancien séminaire de Charenton-le-Pont. Il existe une réelle continuité de la politique culturelle et patrimoniale publique, continuité qui pérennise notre action et n'empêche pas d'apporter sans relâche des éléments pertinents de modernité, je m'en réjouis.

C'est le cas de cette opération, qui s'inscrit dans un cadre plus vaste, celui de la réinstallation et du développement de cette grande institution française qu'est la Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, héritière entre autre de la première bibliothèque des Monuments Historiques créé par Prosper Mérimée, et avec laquelle vous développez d'ores et déjà des synergies heureuses.

Le site de Charenton-le-Pont - je salue au passage le maire de la Ville, M Jean-Marie Brétilon - d'une surface totale utilisable de plus de 7000 m<sup>2</sup>, et situé près de Paris, à proximité du métro parisien, offre une occasion unique de localisation, pour vous et pour ce grand service du ministère.

Outre la fierté que nous éprouvons à accompagner ainsi le développement de votre organisation dans ces locaux mieux adaptés, nous sommes aussi convaincus que les synergies qui se créeront sur le site avec la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine nourriront le dynamisme d'ensemble et contribueront à en faire un pôle de référence pour les publics et les professions du Patrimoine, au sein du Grand Paris.

Vous me faites le grand honneur d'ouvrir votre assemblée générale. Cette matinée sera suivie d'un symposium scientifique qui abordera 4 thèmes fondamentaux pour l'avenir du patrimoine : les questions liées au développement territorial, au tourisme culturel, à l'économie et enfin à l'art de bâtir. Votre semaine sera donc riche en débats. Je souhaite le plus grand succès à vos travaux, et avec toute ma gratitude, je déclare ouverte l'assemblée générale de l'ICOMOS.